

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ZAE TROUILLAS BA CTE COMMUNES - pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

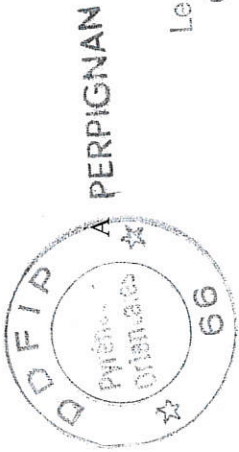
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

06-246600449-2017-0330-3317_CDGPoug-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017

- 3 AVR. 2017



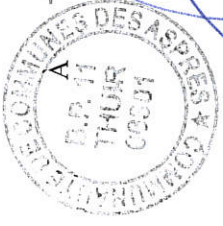
, le

Le Directeur départemental des finances publiques par Procuration

THUIR le 20/04/2017
Pierre LOUSTAUNAU
Trésorier de THUIR



Vu par René OLIVE, Président qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 30/03/2017 par l'organe délibérant.



, le 20/04/2017

Le Président

René OLIVE